

### **1. DELEGUE MUNICIPAL A LA FAMILLE ?**

Certaines équipes municipales ont choisi d'avoir un délégué à la famille ou un adjoint explicitement chargé de porter les préoccupations des familles dans tous les débats et décisions du Conseil. Si vous avez déjà fait ce choix, quelle est la mission du délégué ? Sinon, que prévoyez-vous ?

*La famille doit être prise en compte dans ses différentes dimensions : sociale, éducative, sportive, économique, administrative, ... Il revient donc aux différents élus, et notamment les adjoints, d'avoir sans cesse la problématique « famille » à l'esprit lors de l'examen des différents dossiers relevant de leur délégation.*

### **2. OFFICIER D'ETAT CIVIL ET MARIAGE**

Vous procéderez à des mariages et savez leur fragilité. Que prévoyez-vous pour sensibiliser les couples à cet engagement ? (exemple : appel à des associations pour la préparation au mariage civil, échange avec les candidats au mariage...). Si la légalisation de l'union de personnes de même sexe survient et repose sur les maires, que ferez-vous ?

*Nous n'envisageons pas d'organiser un service municipal de préparation au mariage, mais nous considérons comme souhaitable que des associations s'engagent en ce domaine.*

### **3. PETITE ENFANCE ET ADOLESCENCE**

Quelle analyse faite-vous de l'accueil de la petite enfance sur la commune (amplitude horaire, modes de garde, accès aux enfants porteurs d'un handicap, ouverture à toutes les familles même celles où un parent a choisi de rester au foyer, gestionnaires). Quelles améliorations vous semblent nécessaires ? Avez-vous des propositions d'activités extrascolaires pour les enfants et adolescents ?

*Notre programme prévoit d'étendre (dans les différents quartiers, avec de nouveaux horaires) les différents modes d'accueil (haltes garderies, crèches et autres) pour apporter la meilleure réponse aux jeunes mamans.*

### **4. AIDER LES PARENTS A ETRE EDUCATEURS**

La vie d'époux et de parents est difficile. Quelles actions comptez-vous mettre en place pour offrir, par exemple, un lieu de rencontre, d'échanges et d'informations aux familles, particulièrement dans les quartiers, et pour soutenir les parents dans leurs tâches éducatives ?

*Nous voulons développer ce qui existe à Reims dans les maisons de quartier en lien avec le Conseil Général et le réseau associatif concerné. Il s'agit là d'une action de prévention essentielle.*

### **5. CARTE FAMILLE**

La « carte famille nombreuse » a été modernisée en 2006, ouvrant des facilités aux familles dans certains commerces, lieux culturels... Prévoyez-vous des réductions sur les prestations municipales, culturelles, sportives et transports, notamment où le quotient familial n'est pas applicable ?

*Il existe déjà à Reims de nombreux tarifs préférentiels, et notamment des gratuités pour les enfants. Toutefois, il est envisageable d'adapter les systèmes actuels pour mieux prendre en compte les charges des familles.*

### **6. TAXE D'HABITATION ET ABATTEMENTS POUR CHARGE DE FAMILLE**

La municipalité peut augmenter les taux d'abattement pour charge de famille dans le calcul de la taxe d'habitation. Vous engagez-vous à proposer d'appliquer les taux maxima ? Sinon, pourquoi ?

*A compter de la troisième personne, les familles rémoises bénéficient déjà d'un abattement supplémentaire (soit 25%). Là encore, une étude peut être réalisée en concertation pour rechercher une meilleure prise en compte.*

## **7. POUVOIRS DE POLICE**

Les pouvoirs de police dont dispose le maire lui permettent de contribuer à la protection de l'enfance, notamment par des interdictions en matière d'affichage. Vous engagez-vous à les mettre en œuvre et dans quelles conditions ?

*Nous nous engageons à ce que la réglementation soit parfaitement respectée pour toutes les formes de communications, notamment publicitaires, pour protéger nos enfants.*

## **8. LOGEMENT DES FAMILLES**

Quelles actions mènerez-vous pour faciliter le logement des familles (critères d'attribution, répartition dans la commune, dans les programmes immobiliers et les rénovations, diversification du parc avec des logements pour familles nombreuses et pour familles ayant un enfant handicapé...) ?

*Nous avons prévu d'établir dès 2008 une charte avec les bailleurs. Les critères liés aux particularités des familles : âge, nombre de membres, handicaps, seront intégrés.*

## **9. OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE**

Comptez-vous élargir les autorisations actuelles, ou réserver ce jour aux temps en famille, sportifs, culturels, spirituels ? Que ferez-vous quand une grande enseigne vous demandera d'ouvrir à Noël ou jour férié ?

*Nous prévoyons de respecter la loi. Mais nous aurons également des concertations avec les parties concernées (acteurs économiques, consommateurs, représentants sociaux) pour faire évoluer « positivement » les dispositions, notamment en respectant l'équilibre individuel et familial.*

## **10. QUALITE DE LA VIE COLLECTIVE. PATRIMOINE RELIGIEUX COMMUNAL**

Services et commerces de proximité, trottoirs convenables pour les personnes à mobilité réduite et poussettes, pistes cyclables vers les écoles ... Quels sont vos projets pour les familles et les personnes âgées qui se déplacent plus difficilement ?

D'autre part, églises et monuments religieux font partie de notre patrimoine commun : qu'envisagez-vous en termes d'entretien et de mise en valeur des édifices ? Attachez-vous une valeur particulière au maintien de leur affectation au culte ?

- *Nous mettrons en application les dispositions du PDU (Plan de Déplacements Urbains) pour que les trottoirs soient bien dégagés et les accès facilités. Nous développerons les pistes cyclables et mettrons en place un système de location de vélos.*
- *Nous poursuivrons les travaux d'entretien du patrimoine religieux communal notamment à l'église Saint André.*